

# COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier  
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62  
www.genolier.ch - greffe.genolier@bluewin.ch

## Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 22 juillet 2016

### **PREAVIS N° 06/2016**

concernant une demande de crédit de CHF 54'216.- TTC  
destiné à la participation financière de la  
commune de Genolier pour la sécurisation  
du passage à niveau de la Givrine

Municipaux responsables

Municipal Georges Richard  
Syndique Florence Rattaz

Commission chargée de l'étude

Commission des Finances

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### **But**

Le but du présent préavis est d'octroyer à la municipalité un crédit de CHF 54'216.- TTC  
destiné à la participation de la sécurisation du passage à niveau de la Givrine.

### **Exposé des motifs**

Le chemin de fer du NStCM traverse la route qui donne accès aux chalets de la Givrine, de la Genolière et du Haut-Monts et au restaurant de la Givrine. L'article 37f de l'Ordonnance sur les chemins de fer (OCF) du 23 novembre 1983 (Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2010) exige la mise en conformité des passages à niveau existants au plus tard au 31 décembre 2014.

La compagnie du NStCM est en mesure de réaliser ce passage à niveau dès l'automne 2016. Plus précisément, ce projet prévoit les équipements suivants :

- quatre feux tournants
- un signal acoustique
- quatre barrières qui s'enclencheront automatiquement à l'approche des trains
- une boucle de détection qui empêchera le franchissement du passage à niveau par les trains.

La Compagnie du chemin de fer NStCM est maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Dans le cadre de la réalisation de ce passage, il a été convenu que la répartition financière soit arrêtée à 50% pour le NStCM – OFT et 50% pour les communes touchées par ce passage : Saint-Cergue, Nyon, Arzier-Le Muids, Genolier et Givrins, soit un montant de CHF 54'216.-- TTC par commune.

Concernant la présélection routière envisagée initialement, l'Office Fédéral des Transports (OFT) n'exige pas la réalisation de la présélection sur la route cantonale simultanément avec la mise en conformité du passage à niveau. Cet objet sera complété au moment de la planification du parking de la Givrine où cette présélection sera indispensable.

### Coûts et financement

Le coût global de réalisation de ce projet est devisé à 542'160 CHF (selon le courrier du NStCM du 25 septembre 2014)

#### 1. Installation, études et montage

- |   |     |         |
|---|-----|---------|
| • Etablissement du dossier PAP                            | CHF | 27'400  |
| • Prestation Mauerhofer & Zuber (selon offre)             | CHF | 309'397 |
| • Prestation géomètre (extrait du cadastre, plan, relevé) | CHF | 6'000   |

#### 2. Prestation NStCM

- |  |     |         |
|--|-----|---------|
| • Chef de projet 80 heures à CHF 110.--    | CHF | 8'800   |
| • Génie Civil et travaux routiers          | CHF | 110'000 |
| • Chambre à câbles (1 unité)               | CHF | 3'000   |
| • Tirage de câbles (70 heures à CHF 60.--) | CHF | 4'200   |
| • Aide au montage (130 heures à CHF 70.--) | CHF | 9'100   |
| • Matériel divers (bloc)                   | CHF | 4'000   |

#### 3. Participation de Jean-Claude Graber (Restaurant de la Givrine)<sup>1</sup>

	CHF	- 40'000
--	-----	----------

#### 4. Emoluments Office Fédéral des Transport (OFT)

- |                         |     |       |
|-------------------------|-----|-------|
| • Traitement du dossier | CHF | 4'500 |
|-------------------------|-----|-------|

#### 5. Frais d'entretien sur la durée de vie de l'installation

- |   |     |        |
|---|-----|--------|
| • 25% sur montant appareillage (CHF 204'665.--) | CHF | 51'163 |
|---|-----|--------|

#### 6. Divers et imprévus

- |   |     |       |
|---|-----|-------|
| • Remise en état du chemin, ensemencement | CHF | 4'300 |
|---|-----|-------|

<b>Total Hors taxe</b>	CHF	<b>502'000</b>
<b>TVA 8%</b>	CHF	<b>40'160</b>

---

<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>542'160</b>
------------------	------------	----------------

<sup>1</sup> En conformité avec la convention du 6 octobre 2008 relative à l'inscription d'une hypothèque au Registre Foncier signée entre la Commune de Saint-Cergue et M. Jean-Claude Graber.

**Parts par entités**

• NStCM – OFT	CHF 251'080
• Arzier – Le Muids	CHF 54'216
• Genolier	CHF 54'216
• Givrins	CHF 54'216
• Nyon	CHF 54'216
• Saint-Cergue	CHF 54'216
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 542'160</b>

**Financement**

Le financement est assuré par le débit du compte 9141.51

**Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis N° 06/2016 concernant une demande de crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Genolier pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine

Ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**D é c i d e :** D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Genolier pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine

Le financement sera assuré par le compte 9141.51

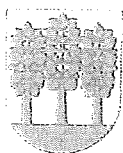
Cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le compte 9282.14 (Fonds réserves investissement intérêts publics) dès la fin des travaux.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 juillet 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :  
 La Syndique F. Rattaz la secrétaire : C. Deléderray



*(Handwritten signatures of F. Rattaz and C. Deléderray are visible over the seal.)*



# Conseil Communal de Genolier

## Rapport de la Commission des Finances

- 
- Objet : **Préavis N° 06/2016**  
concernant une demande de crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Genolier pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine
- Séance : Lundi 15 août 2016
- Présents : Madame la Syndique et les Municipaux Jean Zucchello et Georges Richard ainsi que la Commission des Finances sans Frédéric von der Weid ni Adrian von Wyl, excusés.
- 

La commune de Genolier est propriétaire de terrains sises sur la commune d'Arzier-Le Muids et doit participer aux coûts de sécurisation du passage à niveau de la Givrine qui donne l'accès à ces terrains.


L'accord convenu prévoit une participation de 10% de notre commune aux coût global devisé à CHF 542'160.- par l'Office fédérale des transports (OFT), et communiqué par le maître d'ouvrage et maître d'œuvre, la Compagnie du chemin de fer NStCM.

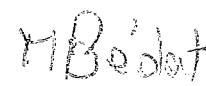
Si la participation de 10% nous paraît raisonnable, il est à souligner que le contrôle des coûts, ainsi que le choix de prestataires nous échappent entièrement. Néanmoins, il est bien entendu que l'OFT et la NStCM ont de l'expérience en la matière.

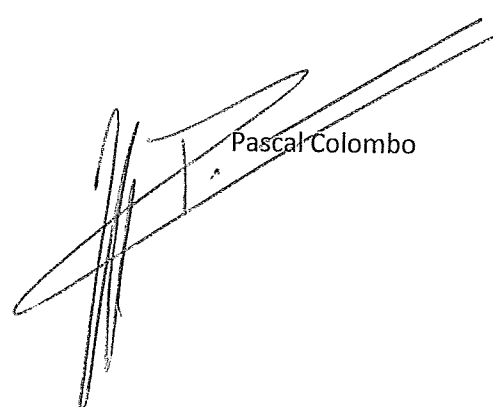
Il est noté que les frais d'entretien sur la durée de vie de l'installation sont compris dans le coût global.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- a) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Genolier pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine,
- b) le financement sera assuré par le compte 9141.51,
- c) cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le compte 9282.14 (Fonds réserves investissement intérêts publics) dès la fin des travaux.

  
Peter Payne  
Rapporteur

  
Myriam Bédât

  
Pascal Colombo